

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 mars 2021**  
~~~~~

FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CAMPAGNAN.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 mars 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 mars 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Véronique NEIL, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILONG, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Nicolas ROUSSARD à M. Ronny PONCE, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL.

Excusés

M. René GARRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 5 octobre 2020 et formulée par la commune de Campagnan pour le projet de sécurisation de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 8 mars ;

VU le plan de financement ci-annexé.

CONSIDERANT que la commune de Campagnan souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux de sécurisation de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours ;

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Campagnan en vue de participer au financement des travaux de sécurisation de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert à hauteur de 2 770,50 €,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2522 le 23 mars 2021

Le Président de la communauté de communes

Publication le 23 mars 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23 mars 2021

Jean-François SOTO

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210322-2241-DE-1-1

République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations n°2020/12-001-0031

Commune de CAMPAGNAN

Date de la convocation	30/11/2020	Séance du :04/12/2020
	Votes : 12	
Présents : 11	Pour :12	L'An Deux Mille vingt le vendredi quatre décembre à 20h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M le Maire, Jean-Marc ISURE
Absents :3	Contre : 0	
Représentés : 1	Abstention :	

Etaient présents : MM. ISURE Jean-Marc, M Jean-Manuel YORIS, Mme Françoise LIGOT, M. Lucien GELLIDA, M. Michel GLAVIER, M. Luc LOZANO, M. Michel GUERNIER, M. Bertrand RAMELOT, Mme Elisabeth DANTI, M. Brice MEYNIER, Mme Carole HENKE.

Absents excusés : M. Davy BURGHOFFER

Absents : M. Julien BRINGUIER, Mme Angélique GASC.

Procuration : 1 (M. BURGHOFFER à Monsieur ISURE)

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA CCVH POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA BORDURE D'UN CANIVEAU PLUVIAL OUVERT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU la demande de fonds de concours en date du 5 octobre 2020 et formulée par la commune pour financer les travaux de sécurisation de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert.

VU le plan de financement prévisionnel ci-annexé ;

CONSIDERANT que la commune de CAMPAGNAN souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux sécurisation de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

CONSIDERANT qu'aux termes du règlement d'intervention susvisé, verse un fonds de concours intercommunal réservé à ces projets à hauteur maximum de 25% plafonné à 15 000 € HT par opération ;

Le conseil municipal de la commune de Campagnan
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

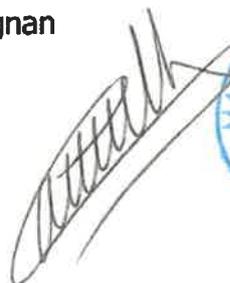
DECIDE

A L'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- **De solliciter** en conséquence, sur présentation de facture(s) acquittée(s), le versement d'un fonds de concours de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de participer au financement des travaux de sécurisation de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert à hauteur de 2 770.50 €
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Campagnan, le 04/12/2020
Jean-Marc ISURE
Maire de Campagnan

Délibération à soumettre au contrôle de légalité



**CATS sas**

41 Avenue Paul Sabatier

11100 NARBONNE

Tél : 04 68 40 19 23 - Fax : - email : contact@cats-btp.fr

D E V I S

Edité à NARBONNE, le 30 septembre 2020

Référence : D200160

Conçu le : 30/09/20

Objet du devis

HOTEL DE VILLE CAMPAGNAN

1 RUE DES ECOLES

34560 CAMPAGNAN

CAMPAGNAN, TRAVAUX DE BUSAGE PLUVIAL AVE DE ST PARGOIRE ET CHEMIN DES AUBERGUETS

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>Préparation, Administratif</u>				
1.1	Amenée et repliement du matériel, installation, préparation, signalisation de chantier.	For	1,000	450,00	450,00
	Sous-total Préparation, Administratif				450,00
<u>2</u>	<u>Busage Pluvial ave de St Pargoire angle impasse Clos d'Api</u>				
2.1	Fourniture et pose de canalisation annelée 468/400 pour recouvrir le caniveau en béton existant (20ml) y compris le calage et le remblaiement en béton taloché à niveau du trottoir existant. Création de regard de visite à chaque extrémité avec tampon fonte rond Ø600 type "REXEL"	En s	1,000	2 865,00	2 865,00
	Sous-total Busage Pluvial ave de St Pargoire angle impasse Clos d'Api				2 865,00
<u>3</u>	<u>Travaux Pluviaux chemin des Auberguets</u>				
3.1	Fourniture et pose de canalisation annelée 575/500 pour recouvrir le caniveau en béton existant (16ml) y compris le calage et le remblaiement en béton taloché à niveau du trottoir existant. Création d'un regard de visite au point bas avec tampon fonte rond Ø600 type "REXEL". Raccordement de l'arrivée du caniveau grille traversant.	En s	1,000	3 130,00	3 130,00
3.2	Création d'un grille avaloir comprenant le terrassement, la fourniture et la pose d'un élément en béton préfabriqué avec fond y compris grille fonte 250KN section 600x600mm. finitions de réglage autour de la grille;	U	1,000	470,00	470,00
3.3	Sciage, démolition du revêtement existant et évacuation sur la commune. Terrassement en tranchée et dépose du tuyau existant. Fourniture et pose d'un caniveau grille en béton	En s	1,000	2 320,00	2 320,00

41 Avenue Paul Sabatier - - 11100 NARBONNE - Tél : 04 68 40 19 23 - Fax : - email : contact@cats-btp.fr

SAS au capital de 1000 Euros - SIRET : 79375224700023 - APE : 4221Z - TVA Intracommunautaire : FR67793752247 - RCS : NARBONNE 793752247

Page 1



MAIRIE
DE CAMPAGNAN
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS CCVH
2021

1. Descriptif du projet et des travaux prévus

- **Sécurisation des piétons adultes et enfants en bordure de caniveau pluvial ouvert travaux prioritaires**

Chantier N°1 : Montée du Chemin des AUBERGUETS

- Pose d'une canalisation annelée pour recouvrir le caniveau existant
- Remblaiement en béton au niveau de la chaussée
- Création d'un regard au point bas
- Création d'une grille avaloir sur le haut du caniveau couvert existant
- Pose d'un caniveau grille en béton en travers de la chaussée et dans le prolongement de celui actuel, le but étant de récupérer le maximum d'eau pluviale qui descendra le long du chemin des AUBERGUETS, actuellement seule la moitié de la chaussée est concernée (voir photo modifiée jointe au dossier)
Risque actuel, en cas de fortes pluies, si un enfant chute dans le caniveau il risque d'être emporté.

Chantier N° 2 : Avenue de SAINT PARGOIRE

- Pose d'une canalisation annelée pour recouvrir le caniveau existant en béton,
- Remblaiement du caniveau avec du béton à niveau du trottoir
- Création de regard à chaque extrémité avec tampon (voir photo modifiée jointe au dossier)
Le but étant de sécuriser les piétons d'une part, et d'autre part éviter le colmatage du caniveau par les feuilles de platanes.

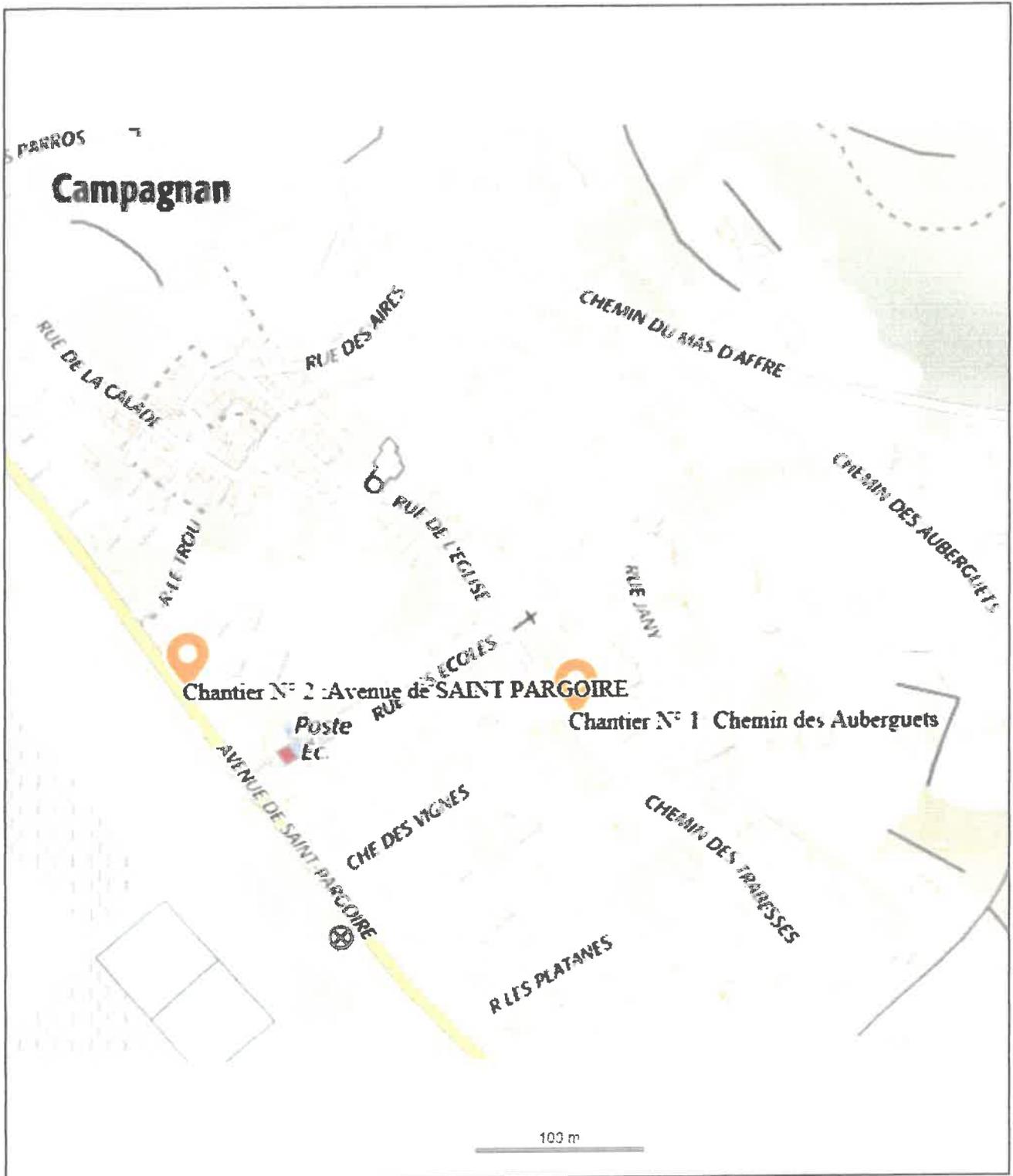
2. Budget et calendrier estimatif

- Devis joint à la demande pour un montant de 11082 € TTC
- Travaux prévus 1er semestre 2021

3. Délibération du conseil municipal

- Délibération à venir avant le 31 décembre conforme aux modalités

Fonds de concours CCVH



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 30' 01" E
Latitude : 43° 32' 13" N

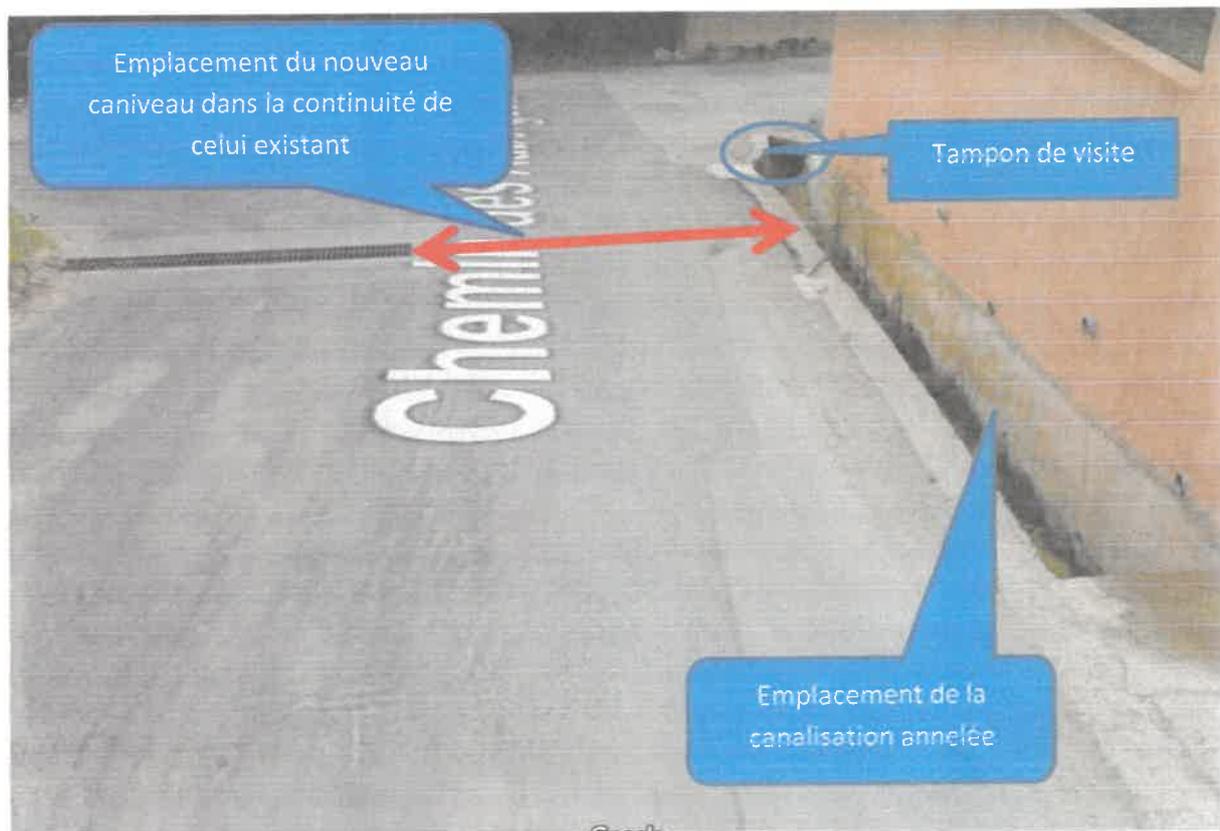
Positionnement des 2 chantiers

Chantier N°1 : Chemin des AUBERGUETS

Avant

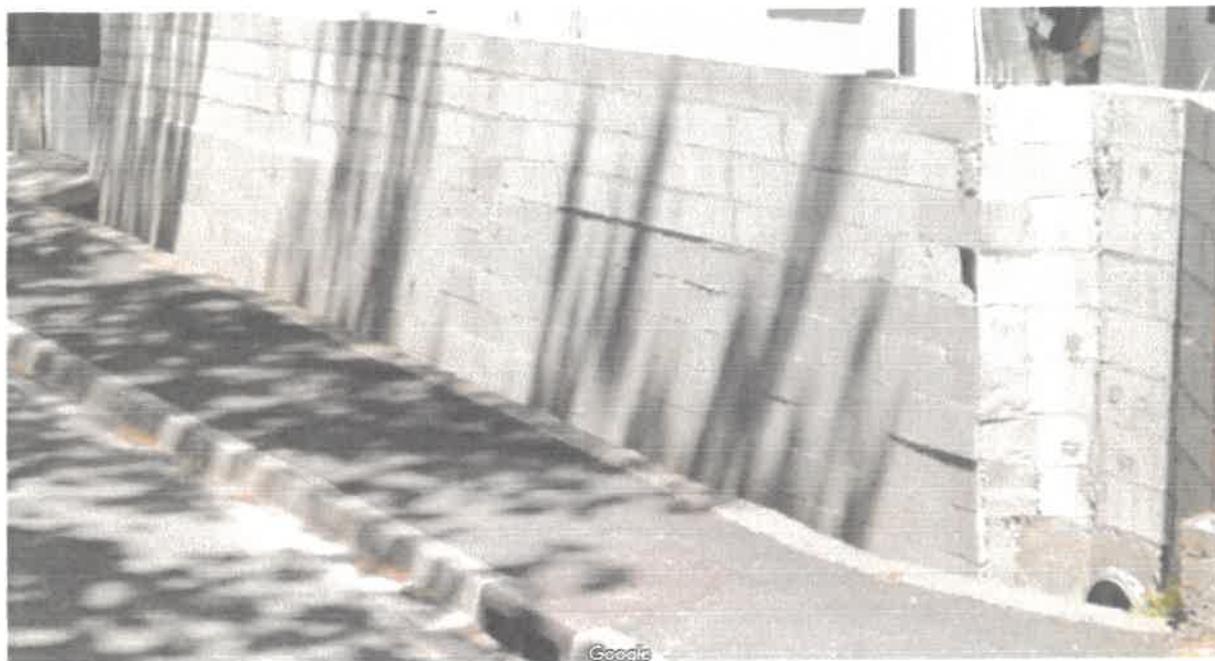


Après

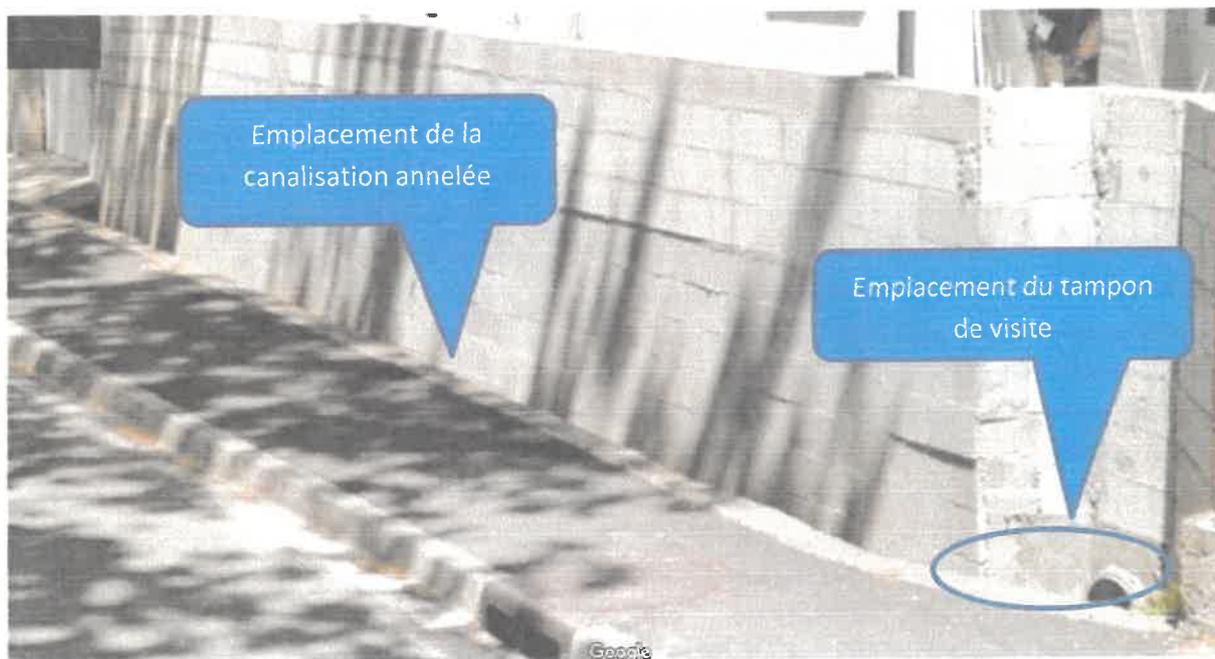


CHANTIER N° 2 Avenue de SAINT PARGOIRE

Avant



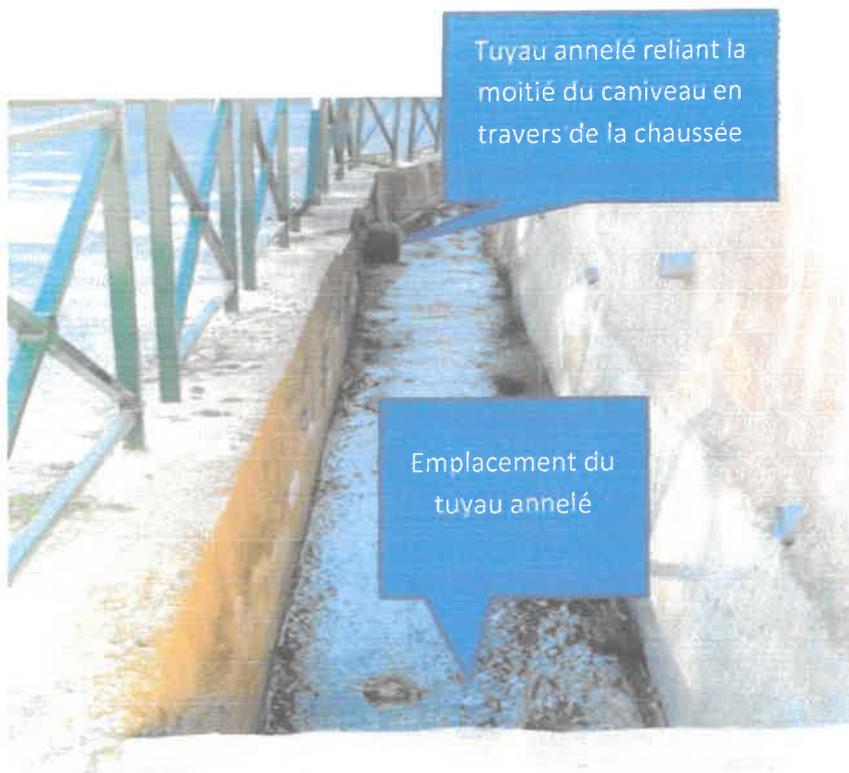
Après



MONTEE DES AUBERGUETS (chantier N°1)

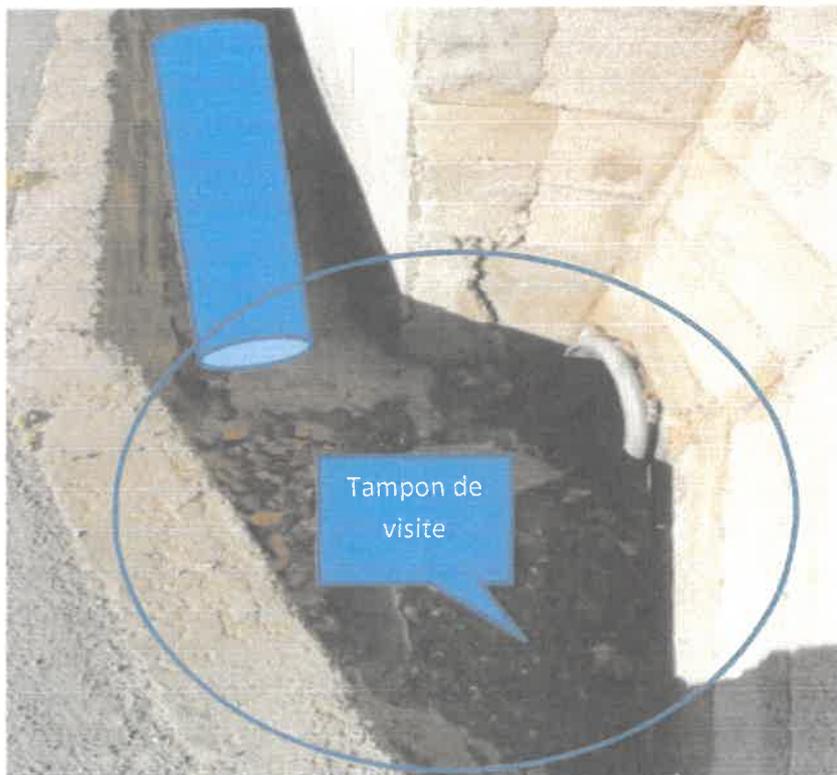
Risque de chute dans le caniveau du pluvial, pose d'une canalisation annelée, bétonnage, mise à niveau par rapport à la chaussée, et création de regard de visite à chaque extrémité.

Caniveau dangereux



AVENUE DE SAINT PARGOIRE (chantier N°2)

Sécurisation des piétons utilisant le trottoir (poussettes, enfants qui vont à l'école...) risque de chute dans le caniveau du pluvial, pose d'une canalisation annelée, bétonnage , mise à niveau par rapport au trottoir, et création de regard de visite a chaque extrémité.





MAIRIE DE CAMPAGNAN
3 rue des écoles
34230 CAMPAGNAN
Tel 04 67 25 04 32
Courriel mairiedecampagnan@wanadoo.fr

Campagnan, le 30/11/2020

**Echéancier et plan de financement des travaux de sécurisation
de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert**

Echéancier:

- 1^{er} semestre 2021

Plan de financement:

Montant total des travaux:	11 082.00€
Fonds de concours CCVH commune de – de 1000 hab	2 770.50 €
Auto financement commune:	8 311.50 €

Fait à Campagnan le 30/11/2020

Jean-Marc ISURE,
Maire de Campagnan





MAIRIE DE CAMPAGNAN

30/11/2020

3 rue des Ecoles
34230 CAMPAGNAN

TEL: 04 67 25 04 32
FAX : 04 67 25 78 43

Courriel: mairiedecampagnan@orange.fr

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Jean-Marc ISURE, Maire de Campagnan atteste de la fin des travaux d'aménagement de l'accès PMR de la cour de l'école (projet ayant bénéficié du fonds de concours en 2019)

Jean-Marc ISURE
Maire de Campagnan





MAIRIE DE CAMPAGNAN

30/11/2020

3 rue des Ecoles
34230 CAMPAGNAN

TEL: 04 67 25 04 32
FAX : 04 67 25 78 43

Courriel: mairiedecampagnan@orange.fr

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Jean-Marc ISURE, Maire de Campagnan atteste que les travaux de sécurisation de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert n'ont pas débuté.

Jean-Marc ISURE
Maire de Campagnan

